

QUESTIONNAIRE SUR LA COPROPRIETE

IMMEUBLE EN COPROPRIETE :

Adresse : ANTONY (92160), 126-132 avenue de la Division Leclerc, cadastré section BE n° 29, 30, 31 et 32 (lots n° 48, 117 et 53 et 7)

PROPRIETAIRE :

©AVOVENTES.FR

Avocat poursuivant la vente .

Maître Florence FRICAUDET
(SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI)
Société d'avocats inscrite aux Barreaux des Hauts-de-Seine et du Val de
Marne
22 rue Pasteur - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Tel. 01.47.88.26.92
ff@fricaudet-larroumet.com

Vente sur saisie immobilière devant le juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de
NANTERRE, le 19 novembre 2026 à 14H30

Prière au Syndic de l'immeuble de bien vouloir faire connaître à la SARL
FRICAUDET LARROUMET SALOMONI les renseignements suivants relatifs à
l'immeuble.

1/ auprès de quelle Compagnie l'immeuble est-il assuré contre l'incendie :

N° de police 1H0254996

- sa durée 01/04/2026 au 31/03/2027

- montant de l'assurance 13 187,43 euros

2/ quel est le montant du fonds de roulement actuellement détenu par vous pour les dépenses courantes de copropriété en ce qui concerne les lots dont la vente est poursuivie ?

3/ des travaux ont-ils été votés par l'Assemblée des Copropriétaires et non encore exécutés ? Non

- date de la décision de l'Assemblée Générale

- nature et montant des travaux

4/ un organisme financier a-t-il, pour ces mêmes biens, consenti un prêt destiné à financer des travaux ? Non

Dans l'affirmative,

1°/ quel est l'organisme ?

2°/ quel en est le solde à ce jour ?

5/ a-t-il été fait appel depuis le 7 février 1953 au fonds national d'amélioration de l'habitat en ce qui concerne les biens dont la vente est poursuivie ?

6/ Règlement de copropriété et modificatifs :

- date du règlement d'origine - 6 avril 2006

- Notaire - Chevreux et associés

- publication

- modificatifs à ce jour non encore publiés

7/ de bien vouloir indiquer quelle est la situation de l'immeuble au regard du décret N° 96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à **l'amiante** dans les immeubles bâtis et adresser copie des résultats des contrôles effectués, la description des mesures prises et des travaux préconisés ou entrepris en application des dispositions de l'article 8 du décret précité. - *absence d'amiante*

8/ de bien vouloir indiquer quelle est la situation de l'immeuble au regard de la loi N° 99-471 du 8 juin 1999 sur la lutte contre les **termites et autres insectes xylophages**. - *absence termites et autres insectes xylophages*

9/ de bien vouloir indiquer quelle est la situation de l'immeuble au regard de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 (article 123) et des décrets n° 99-483 et n° 99-484 du 9 juin 1999 (articles L.32-1 à L.32-5 et R.32-1 à R.32-7 du Code de la Santé Publique modifiés), et de la loi S.R.U. n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, si l'immeuble est antérieur à 1948 et s'il est situé dans une zone à risque d'exposition au **plomb** délimitée par le Préfet. - *absence de plomb*

10/ d'une manière générale, de m'adresser tous renseignements ou diagnostics techniques exigés par la réglementation en vigueur

11/ concernant le copropriétaire des lots mis en vente :

- montant des charges payées par lui au titre des deux derniers exercices comptables : 0,00€
 - montant des sommes dues à la copropriété à ce jour : 13 589,16€
 - montant des sommes qui seront dues par l'adjudicataire : 13 589,16€
 - état global des impayés de charges pour l'ensemble de la copropriété et de la dette de la copropriété envers des fournisseurs
- Au 31/03/2026:
- impayé global des charges pour l'ensemble de la copropriété = 13 471,21€ (annexe 1)
 - dette du syndicat envers les fournisseurs = 8 976,43€ (annexe 1)

12/ lorsque le syndicat des copropriétaires dispose d'un fonds de prévoyance, le montant cumulé des cotisations au fonds de prévoyance versé par le copropriétaire saisi au titre de son lot

273,60€

13/ montant des charges trimestrielles au titre du lot de copropriété mis en vente

APPEL DE PROVISION : 520,58€
COTISATION FONDS TRAVAUX : 23,95€

14/ Prière de m'adresser :

- les procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années
- le carnet d'entretien de l'immeuble

Fait le 14/10/2026

FONCIA IMMOBILIAS
S.A.S. AU CAPITAL DE 455 222 €
38-40 RUE VICTOR BASCH
91300 MASSY
TEL. 01 55 59 15 15
RCS NANTERRE 709 801 369